

BAREME DES HONORAIRES PARIS

Mise en vigueur: 31/10/2024

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES (A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR)

En cas de délégation de mandat, la rémunération reste celle de l'agence détentrice du mandat principal. Taux de TVA en vigueur de 20% pouvant évoluer en fonction des législations,

PRESTATIONS	TTC
<u>TRANSACTIONS LOCAUX HABITATION:</u>	
Prix Net Vendeur jusqu'à 40 000 €	Forfait de 3600€ TTC
Prix Net Vendeur de 40 001 € à 150 000 €	9%
Prix Net Vendeur de 150 001 € à 300 000 €	7%
Prix Net Vendeur de 300 001 € à 400 000 €	6%
Au dessus de 400 000 €	5%

VENTE DE PARTS SOCIALES DE SOCIETE A PREPONDERANCE IMMOBILIERE

Le barème s'applique sur la valeur du bien immobilier

HONORAIRES DE TRANSACTION LOCATIONS ET GESTION

LOCAUX D'HABITATION OU MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

A la charge du locataire

Visite, constitution du dossier et rédaction de bail	12€ TTC/m ²
Honoraires de l'état des lieux d'entrée	3€ TTC/m ²
<u>A la charge du bailleur</u>	
Visite, constitution du dossier, rédaction de bail et état des lieux	7,20% TTC du loyer annuel
Gestion	6% HT des sommes encaissées + TVA en vigueur
Honoraires de l'état des lieux d'entrée	3€ TTC/m ²
GLI	2,6% TTC des sommes encaissées

NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire

LOCAUX PROFESSIONNELS (Honoraires à la charge du locataire)

Baux Commerciaux	25% HT du loyer annuel HT/HC*
------------------	-------------------------------

NB: Les frais de rédaction d'acte sont à la charge du locataire

* Hors Charges